



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication: **0 422 972 A1**

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **90402529.3**

51 Int. Cl.⁵: **E03C 1/06**

22 Date de dépôt: **13.09.90**

30 Priorité: **13.10.89 FR 8913440**

71 Demandeur: **Hameau, Jean-Louis**
32, rue Clément Brévard
F-77400 Dampmart(FR)

43 Date de publication de la demande:
17.04.91 Bulletin 91/16

72 Inventeur: **Hameau, Jean-Louis**
32, rue Clément Brévard
F-77400 Dampmart(FR)

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

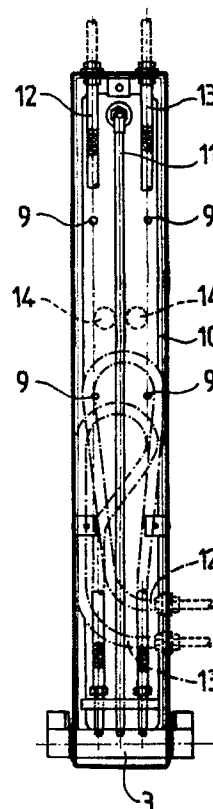
74 Mandataire: **Kügele, Bernhard et al**
NOVAPAT FRANCE 63 bis, boulevard
Bessières
F-75017 Paris(FR)

54 **Module mural pour douche.**

57 La présente invention concerne un module mural pour douche constitué par un boîtier formé par un capot d'habillage (1) et par une platine (2). Ce boîtier renferme un robinet mitigeur (3) ainsi qu'une pomme de douche (4) reliée au robinet mitigeur par une tuyauterie rigide (11). Le boîtier renferme en outre au moins un tuyau flexible (12) permettant le raccordement à une arrivée d'eau.

Application : Combiné douche pour équipement individuel ou installation collective.

FIG. 2



EP 0 422 972 A1

MODULE MURAL POUR DOUCHE

La présente invention concerne un module mural pour douche, comportant un boîtier incorporant au moins un robinet, une pomme de douche orientable et des tuyaux de raccordement du robinet à la pomme de douche. On connaît dans l'état de la technique des dispositifs modulaires constitués par une gaine à section en forme de U vissable sur les parois de la douche, et comportant un robinet, une pomme de douche et la tuyauterie de raccordement.

Ces dispositifs sont vissés sur la paroi de la douche par des pattes latérales. Ils comportent une arrivée d'eau à un endroit déterminé. Le raccordement aux canalisations existantes nécessite donc des travaux de plomberie réalisables seulement par un spécialiste. Par ailleurs, la mise en place des dispositifs connus dans l'état de la technique entraîne la rupture de l'étanchéité des parois de la douche. Les installations ainsi réalisées ne sont, de ce fait, pas conformes aux normes en vigueur.

Le but de la présente invention est de proposer un module mural pour douche pouvant être mis en place sans intervention de plomberie et préservant l'étanchéité des parois de la douche.

La présente invention concerne plus particulièrement un module mural pour douche, comportant un boîtier incorporant au moins un robinet, une pomme de douche et des tuyauteries raccordant le robinet à la pomme de douche. Le boîtier est constitué par une platine munie de moyens de fixation sur la paroi de la douche et comportant sur sa face extérieure des moyens d'étanchéité, le boîtier est en outre constitué par un capot d'habillage ajustable à ladite platine. Ce boîtier incorpore au moins un conduit souple de raccordement du robinet à une arrivée d'eau.

Le module mural selon la présente invention présente l'avantage de pouvoir être mis en place par toute personne moyennement douée pour le bricolage. Le raccordement à une arrivée d'eau existante ne nécessite pas d'intervention de plomberie. Par ailleurs, les moyens d'étanchéité dont est pourvue la face extérieure de la platine évite une rupture de l'étanchéité de la paroi de la douche.

Selon un mode de réalisation préféré, la platine comporte sur sa face extérieure un joint déformable longeant sensiblement les bords latéraux de ladite platine. Ce joint déformable empêche l'eau de s'infiltrer entre la surface de la paroi et la surface de la platine, puis de pénétrer dans le mur au niveau des moyens de fixation tels que des vis.

Selon un mode de réalisation avantageux, la platine comporte sur sa surface extérieure une gorge périphérique pour la mise en place d'un joint

d'étanchéité. Cette gorge périphérique permet la mise en place d'un joint souple tel qu'un joint en néoprène.

Dans un mode de réalisation particulier, la platine comporte des orifices de passage de vis disposés à l'intérieur de la surface, entourés par le joint d'étanchéité. La fixation de la platine sur la paroi de la douche se fait très simplement par des vis traversant lesdits orifices de passage et coopérant avec des chevilles introduites dans le mur. La mise en place du module mural se fait par toute personne sans compétence technique particulière par simple perçage de la paroi de la douche aux endroits correspondant aux orifices de passage de la platine et par vissage de la platine sur la paroi. Le joint d'étanchéité entourant les orifices de passage des vis empêche l'eau de pénétrer dans le mur aux endroits de passage des vis. Les normes d'étanchéité sont ainsi parfaitement respectées lors de la mise en place du module mural.

Selon un mode de réalisation préféré, le capot d'habillage comporte au moins une partie saillante destinée à recevoir des accessoires. Cette partie saillante peut constituer un porte savon, un porte shampoing ou tout autre dispositif connu dans l'état de l'art.

De préférence, les angles formés entre la partie saillante et la face avant du capot sont supérieurs à 90° . Ce mode de réalisation permet une fabrication économique du capot par estampage ou thermoformage d'une matière plastique.

Selon un mode de réalisation avantageux, le boîtier comporte au moins un orifice revêtu d'un opercule détachable. Cet orifice permet le passage du tuyau flexible de raccordement du robinet à l'arrivée d'eau après défonçage de l'opercule détachable.

De préférence, le boîtier comporte plusieurs orifices revêtus d'opercules détachables, répartis à différents endroits de la platine et du capot d'habillage.

Selon un mode de réalisation avantageux, le boîtier est constitué par du polyester choc.

La présente invention sera mieux comprise à partir des dessins qui suivent où :

- la figure 1 représente une vue de profil du module mural,
- la figure 2 représente une vue éclatée du module mural.

La figure 1 représente une vue de face d'un module mural constitué par un capot d'habillage 1 s'adaptant à une platine 2. Le capot d'habillage 1 et la platine 2 constituant un boîtier supportant un robinet 3 et une pomme de douche orientable 4. Le capot d'habillage 1 est réalisé en ADS ou en po-

lyester choc par thermoformage. Afin de faciliter la fabrication par thermoformage, le capot d'habillage 1 ne comporte aucun angle inférieur à 90°.

Le capot d'habillage 1 comporte deux parties saillantes 5, 6 formant porte-savon et porte-shampoing.

Le capot d'habillage 1 comporte une découpe 7 permettant le passage de l'axe d'un robinet mitigeur 3.

La platine comporte sur sa face arrière une gorge périphérique longeant sensiblement les bords latéraux du capot d'habillage 1. Un joint déformable en néoprène est mis en place dans cette gorge périphérique.

La figure 2 représente une vue éclatée du module mural selon la présente invention. La platine comporte des orifices 9 permettant l'introduction de vis de fixation sur le mur. La gorge périphérique 10 passe à l'extérieur desdits orifices 9. Un tuyau flexible d'alimentation en eau froide 12 et un tuyau flexible d'alimentation en eau chaude 13 aboutissent au robinet mitigeur 3. Ces tuyaux flexibles 12, 13 peuvent ressortir du boîtier en un point quelconque du capot d'habillage 1 ou de la platine 2. Ces tuyaux flexibles 12, 13 sont représentés en traits points dans une position dans laquelle le raccordement se fait au niveau de la face latérale du capot d'habillage 1. Dans une deuxième position représentée en traits pleins, les tuyaux flexibles 12, 13 aboutissent au niveau de la face supérieure du capot d'habillage 1. La platine 2 et le capot d'habillage comportent en différents emplacements des orifices 14 revêtus d'opercules délimités par des points de sectionnement. Le raccordement des tuyaux flexibles 12, 13 aux prises d'eau se fait en défonçant l'opercule correspondant à l'arrivée d'eau ou en perçant le boîtier avec une mèche appropriée.

La présente invention est décrite dans ce qui précède à titre d'exemples non limitatifs. Bien entendu, de nombreuses variantes entrent dans le cadre de la présente invention. En particulier, les formes du capot d'habillage peuvent être différentes, et les moyens de fixation de la platine sur le mur peuvent être remplacés par des éléments collants ou par des ventouses.

Revendications

1 - Module mural pour douche comportant un boîtier incorporant au moins un robinet, une pomme de douche et des tuyauteries, raccordant le robinet à la pomme de douche, caractérisé en ce que le boîtier est constitué par une platine (2) munie de moyens de fixation sur la paroi de la douche et par un capot d'habillage (1) ajustable sur ladite platine (2), ledit boîtier incorporant en outre au moins un

conduit souple (12) de raccordement du robinet (3) à au moins une arrivée d'eau.

2 - Module mural pour douche selon la revendication 1, caractérisé en ce que la platine (2) comporte sur sa face extérieure un joint déformable longeant sensiblement les bords latéraux de ladite platine.

3 - Module mural selon la revendication 2, caractérisé en ce que la platine comporte sur sa face extérieure une gorge périphérique (10) pour la mise en place dudit joint d'étanchéité.

4 - Module mural pour douche selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce que la platine (2) comporte des orifices (9) de passage de vis, lesdits orifices (9) étant disposés à l'intérieur de la surface entourée par le joint d'étanchéité,

5 - Module mural pour douche selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le capot d'habillage (2) comporte au moins une partie saillante (5) destinée à recevoir des accessoires.

6 - Module mural pour douche selon la revendication 5, caractérisé en ce que les angles formés entre la partie saillante (5) et la face avant du capot d'habillage (1) sont supérieurs à 90°.

7 - Module mural pour douche selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le boîtier comporte au moins un orifice (14) revêtu d'un opercule détachable.

8 - Module mural pour douche, caractérisé en ce que le capot d'habillage (1) est réalisé par thermoformage de polyester choc.

FIG. 1

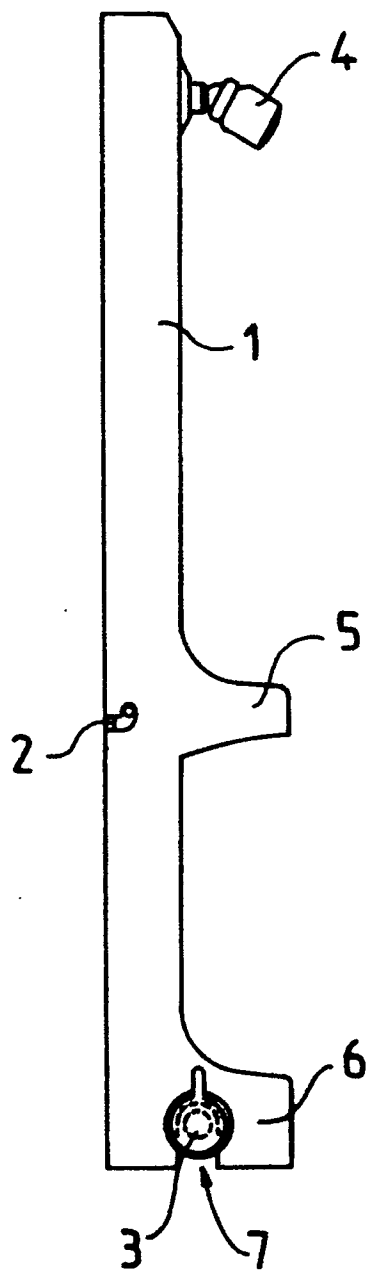
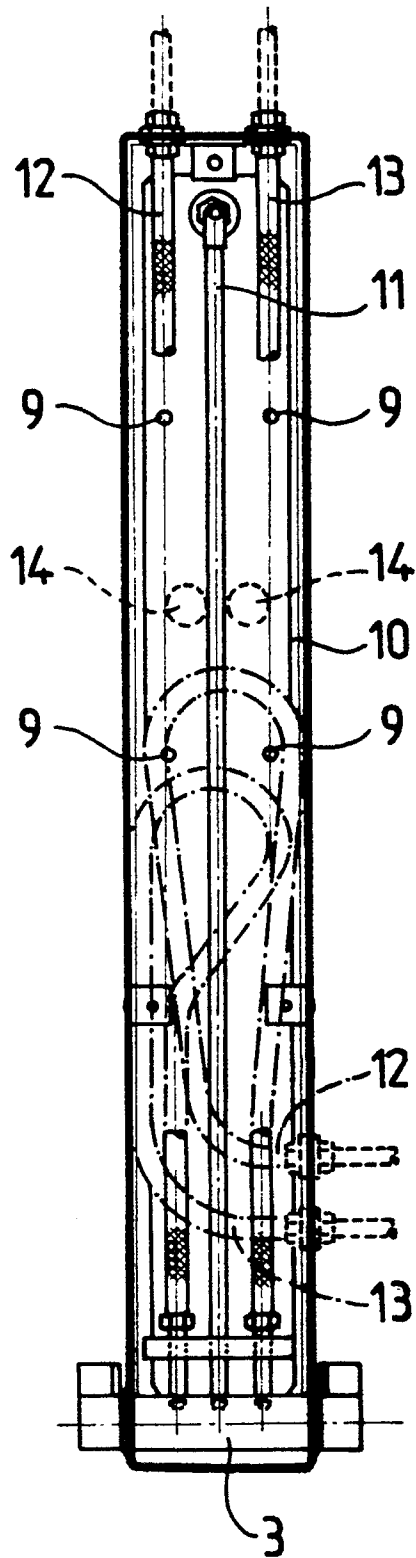


FIG. 2





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	DE-B-2717648 (NIETHAMMER) * colonne 1, ligne 53 * * colonne 2, lignes 10 - 44 * * colonne 2, lignes 55 - 68 * * colonne 3, lignes 1 - 7 * * colonne 3, lignes 10 - 18; figures 1, 2 * ---	1, 5, 8	E03C1/06
A	US-A-4457031 (MOORE) * colonne 1, lignes 6 - 9 * * colonne 1, lignes 23 - 34 * * colonne 1, lignes 50 - 68 * * colonne 2, lignes 1 - 22 * * colonne 2, lignes 53 - 68 * * colonne 3, lignes 1 - 5 * * colonne 3, lignes 14 - 37 * * colonne 3, lignes 45 - 64 * * colonne 4, lignes 51 - 68; revendications 1, 2; figures 1, 9 * -----	1, 2, 4, 5, 8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			E03C A47K
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 15 OCTOBRE 1990	Examineur GUILLAUME G. E. P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			